

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

MONSIEUR ERIC DELEMAR
DEFENSEUR DES ENFANTS
LIBRE REPONSE 71120
75342 PARIS CEDEX 07

Réf : ST/ML/RDS

Bobigny, le 20 Novembre 2020

Monsieur le Défenseur des enfants,

Je tenais à vous féliciter pour votre nomination en tant que Défenseur des enfants à la suite de Mme Geneviève Avenard, que nous avons reçue en Seine-Saint-Denis à l'occasion de la précédente Journée internationale des droits des enfants en novembre 2019.

C'est également à l'occasion de cette journée spéciale que je me permets d'attirer votre attention sur la prise en charge des mineur.e.s de retour de zone de guerre irako-syrienne. J'ai eu l'occasion d'interpeller à plusieurs reprises le gouvernement sur ce sujet très important pour notre Département. Vous trouverez les copies de ces courriers jointes à cet envoi, qui sont restés sans réponses concrètes du gouvernement.

Depuis 2016, la Seine-Saint-Denis a pris en charge 94 enfants de retour de zone de guerre, dont 74 nous sont encore confié.e.s. Nos services de l'aide sociale à l'enfance mettent tout leur professionnalisme et toute leur expertise au service de la protection et de l'épanouissement de ces enfants, qui ne sont pas responsables des actes de leurs parents. Nous assumons pleinement nos responsabilités pour leur permettre de se reconstruire et de ne pas subir de nouvelles ruptures dans leur parcours.

Face à cet enjeu, le Département de la Seine-Saint-Denis est bien seul. Chaque année, les dépenses que représente cette mission pour le Département se chiffrent à plusieurs millions d'euros, dans un contexte où les besoins en matière de protection de l'enfance sont toujours plus grands.

Je tiens également à préciser que beaucoup de ces enfants n'ont pas d'attache en Seine-Saint-Denis, leurs parents n'ayant bien souvent aucun lien avec le territoire. Si elles et ils font l'objet d'un placement auprès des services de protection de l'enfance de notre Département, c'est uniquement parce qu'arrivant via l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, ils dépendent du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bobigny qui prononce des Ordonnances provisoires de placement (OPP).

Depuis plus de trois années maintenant, nous tirons la sonnette d'alarme. Alors que nous connaissons une crise à la fois sanitaire, économique et sociale sans précédent, pesant très lourdement sur les finances des collectivités chargées de soutien et de l'accompagnement aux plus précaires, le soutien de l'État devient absolument nécessaire.

A l'occasion d'échanges entre nos services départementaux et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIDPR) en 2018, une subvention modique avait été annoncée, couvrant à peine 9 % des dépenses engagées par notre collectivité. Nous ne l'avons toujours pas reçue, malgré diverses sollicitations de nos services.

Monsieur le Défenseur, cette journée doit être l'occasion de faire toute la lumière sur les droits des enfants, de tou.te.s les enfants, quel que soit leur parcours.

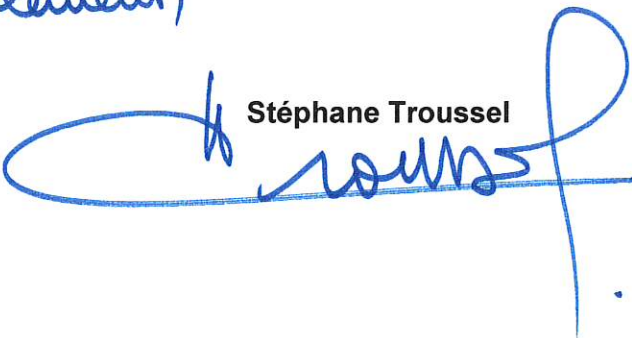
Avec Frédéric Molossi, Vice-Président en charge de l'enfance et de la famille, nous demandons les moyens d'être en capacité de les accueillir et de les protéger correctement, en vertu de nos missions de protection de l'enfance et tout simplement parce que c'est le droit de ces enfants.

A l'heure actuelle, l'absence de réponse du gouvernement nous laisse penser que le sujet de la prise en charge digne de ces enfants n'est pas une priorité pour les autorités ministérielles.

Pourtant, c'est ensemble que nous devons conjuguer nos efforts pour accompagner ces enfants, au nom de leur droit à être protégé.e.s.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Défenseur des enfants, l'expression de mes salutations distinguées.

Très cordialement,


Stéphane Troussel

PJ : Courriers (4)

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Réf. : DG/FF/2018-205
Affaire suivi par : Flora Flamariou

MONSIEUR CHRISTOPHE CASTANER
MINISTRE DE L'INTERIEUR
MINISTERE DE L'INTERIEUR
HOTEL DE BEAUVAU
PLACE BEAUVAU
75008 PARIS

Bobigny, le - 8 NOV. 2018

Monsieur le Ministre,

Le 28 mars 2018, je sollicitais le Premier Ministre sur la prise en charge par les services du Département de la Seine-Saint-Denis des enfants de retour de zone de conflit irako-syrienne.

Tous ont fait l'objet d'une Ordonnance provisoire de placement (OPP) du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, compétent au titre de la zone aéroportuaire de Roissy, et d'un placement auprès des services de protection de l'enfance du Département.

Notre implication a été importante pour relever le défi de l'accueil de ces enfants, notamment dans l'articulation avec l'ensemble des institutions compétentes, en particulier les services de l'Etat.

Ainsi, un protocole relatif à la prise en charge en Seine-Saint-Denis des mineurs de retour de zone de conflits irako-syrienne a été élaboré entre le Préfet de la Seine-Saint-Denis, la Procureure près le TGI de Bobigny, le Président du TGI de Bobigny, le Directeur territorial de la protection judiciaire de la jeunesse, le Recteur de l'Académie de Créteil, le Directeur de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France et moi-même.

Le secrétariat général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation a pris attache auprès de mes services pour identifier des modalités financières de soutien du Département.

Le Département de la Seine-Saint-Denis aura investi près de 3 millions d'euros en 2018 pour la prise en charge de ces enfants qui, de manière majoritaire, n'ont aucune attache avec le territoire départemental sur 37 enfants accueillis, 3 sont originaires de Seine-Saint-Denis. Cette responsabilité que nous exerçons donc pour le compte de l'ensemble du territoire national, doit faire l'objet d'une compensation financière suffisante.

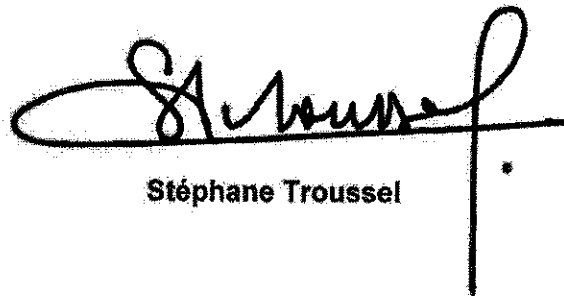
Or, les éléments transmis par le CIPDR sur les conditions de prise en charge (20% du coût de l'hébergement sur la moitié de l'année) ne nous permettent pas aujourd'hui de garantir la soutenabilité de notre implication dans ce dispositif.

Dans un contexte où les collectivités territoriales, et plus particulièrement les Départements, sont fortement contraints notamment par les règles d'encadrement des dépenses de fonctionnement imposées par l'Etat, je vous demande donc de bien vouloir porter à un niveau plus important le cofinancement de cette prise en charge.

Le département a acquis une expérience reconnue de tous pour permettre l'accueil et le suivi de ces enfants dont les besoins sont spécifiques. Il serait inacceptable que la Seine-Saint-Denis ait à sa charge, seule, les dépenses liées à cet enjeu national. En 2018, le CIPDR consent à une subvention de 250 000€ soit à peine 9 % des dépenses engagées.

L'information récente de rapatriements en nombre depuis la zone de guerre irako-syrienne me conduit à insister sur l'urgence de trouver un équilibre financier viable entre la participation de l'Etat et du Département de la Seine-Saint-Denis, afin de relever ensemble le défi de l'accompagnement au long cours de ces enfants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Stéphane Troussel', with a long vertical line extending downwards from the end of the signature.

Stéphane Troussel

Copie du courrier adressée à Madame Nicole Belloubet, Ministre de la Justice, à Madame Buzyn, Ministre des Solidarités et de la Santé et au Comité Interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation

Pièce jointe : demande de soutien financier (CERFA)

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

Stéphane Troussel
Président du Conseil général
Réf. : ST/ML/PS

MONSIEUR ADRIEN TAQUET
SECRETAIRE D'ETAT
MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA
SANTÉ
14 AVENUE DUQUESNE
75007 PARIS

Bobigny, le 16 septembre 2019

Monsieur le Ministre,

La situation des Mineur.e.s Etranger.e.s Non Accompagné.e.s (MNA) est une problématique à laquelle plusieurs collectivités sont confrontées dans notre pays, certaines avec une intensité particulière, ce qui est le cas de la Seine-Saint-Denis.

A de multiples reprises, nous avons eu l'occasion d'attirer l'attention du gouvernement auquel vous appartenez sur les difficultés que nous rencontrons pour accueillir ces jeunes gens qui, pour des motifs différents, venus de régions du monde entier, arrivent sur notre territoire et nécessitent notre protection.

Suite à ces interpellations, non seulement de mon Département mais également de l'Assemblée des Départements de France (ADF) – plusieurs autres collectivités étant concernées – des éléments de réponse ont été apportés, dès le printemps 2018, prolongeant le dispositif dit « Cazeneuve » et faisant évoluer la prise en charge de l'évaluation.

Plus récemment, dans le courrier de réponse adressé à Monsieur Dominique Bussereau, Président de l'ADF, en date du 6 août dernier, vous êtes revenu sur ce qui a été présenté dans la presse comme un « investissement exceptionnel de 33, 68 millions d'euros » à répartir entre Départements pour l'accueil des MNA, laissant augurer une mesure de plus pour aider nos collectivités à faire face à cet indispensable défi.

Malheureusement, cet investissement n'a rien d'une annonce nouvelle, puisqu'il n'est rien d'autre que la traduction des annonces effectuées par Monsieur Philippe au congrès de l'ADF, dont les contours, travaillés avec les Département de France, ont été présentés il y a plus d'un an. Par ailleurs, s'il est dit que cette aide « dépassera le million » en Seine-Saint-Denis, comme si ce montant était considérable et devait résoudre une grande partie de nos difficultés, les chiffres montrent qu'en réalité le compte est loin d'y être, en particulier concernant la prise en charge des MNA.

Sur la partie prise en charge, après avoir été aidés à hauteur de 2,4 millions d'euros au titre de 2017, nous n'allons donc percevoir qu'un peu plus d'un million d'euros au titre de 2018. Les recettes attendues sur l'évaluation, qui ne sont toujours pas notifiées, ne devraient pas permettre de compenser complètement cette perte.

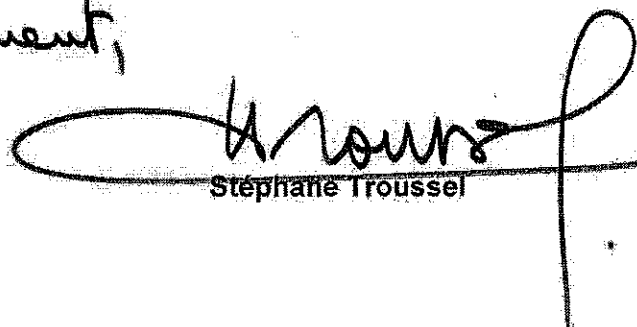
De manière globale, sur les volets évaluation et prise en charge, alors que nous avons perçu 3,8 millions d'euros en 2017, nous ne devrions percevoir que 3,5 millions d'euros en 2018. Or, si les recettes sont quasiment stables, voire qu'elles diminuent, les dépenses départementales, elles, continuent d'augmenter, laissant planer un risque majeur de soutenabilité financière notre collectivité. En juin 2019, 1429 MNA ont ainsi été admis.es dans les services de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) de Seine-Saint-Denis ; en juin 2018, ils/elles étaient au nombre de 941.

Ces tendances le prouvent : les critères du dispositif de péréquation ne sont aujourd'hui pas satisfaisants pour la Seine-Saint-Denis, comme nous avons déjà eu l'occasion de vous l'indiquer. Je voulais également rappeler que les ordonnances de placement provisoire prises par les juges concernant ces jeunes (OPPJE) ne sont actuellement pas prises en compte dans les calculs, ce qui fausse largement la clé de répartition finale.

A la lumière de ces éléments, je voudrais vous inviter, Monsieur le Ministre, à reconsidérer la nature et le niveau de la contribution de l'État aux dépenses aujourd'hui supportées quasi-intégralement par les collectivités départementales. En Seine-Saint-Denis, elles sont particulièrement lourdes, et nous avons grand besoin d'un soutien accru de la puissance publique pour y faire face sereinement et dans de bonnes conditions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Cordialement,



Stéphane Trouse

seine-saint-denis

LE DÉPARTEMENT

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Réf : ST/ML/TK

MONSIEUR ADRIAN TAQUET
SECRETAIRE D'ETAT
MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE
LA SANTE
14 AVENUE DUQUESNE
75350 - PARIS

Bobigny, le 05 novembre 2020



Monsieur le Ministre,

Je me permets de revenir vers vous au sujet de la prise en charge des mineurs de retour de zone de guerre irako-syrienne, à la suite de mon courrier de novembre 2019, mais également de courriers adressés au Premier ministre le 28 mars 2019 ainsi qu'au ministre de l'Intérieur le 8 novembre 2019. Vous trouverez les copies de ces courriers jointes à cet envoi.

Comme vous le savez, beaucoup de ces enfants qui n'ont pas forcément de lien avec la Seine-Saint-Denis font l'objet d'un placement auprès des services de protection de l'enfance de notre Département. En effet, elles et ils arrivent sur notre territoire via l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle et font l'objet d'une Ordonnance provisoire de placement (OPP) du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, compétent au titre de la zone aéroportuaire de Roissy.

Depuis 2016, la Seine-Saint-Denis a pris en charge 94 enfants de retour de zone de guerre, dont 74 nous sont encore confié.e.s. Cette prise en charge nous semble indispensable. Mais, chaque année, les dépenses que représente cette mission pour le Département se chiffrent à plusieurs millions d'euros, dans un contexte où nos dépenses en matière de protection de l'enfance augmentent de manière continue alors même que la conjoncture est de plus en plus difficile.

Face à cet enjeu, les collectivités telles que le Département de la Seine-Saint-Denis se sentent bien seules. Notre Département assume en effet pleinement ses responsabilités pour permettre à ces enfants de se reconstruire et de ne pas subir de nouvelles ruptures dans leur parcours. Nos services de l'aide sociale à l'enfance mettent tout leur professionnalisme et leur expertise au service de la protection et de l'épanouissement de ces enfants, qui ne sont pas responsables des actes de leurs parents.

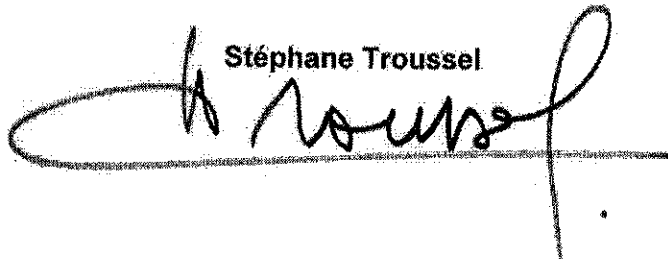
Depuis plus de trois années maintenant, nous tirons la sonnette d'alarme. Alors que nous connaissons une crise à la fois sanitaire, économique et sociale sans précédent, pesant très lourdement sur les finances des collectivités chargées de soutien et de l'accompagnement aux plus précaires, le soutien de l'État devient absolument vital.

A l'occasion d'échanges entre nos services départementaux et le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIDPR) en 2018, une subvention de 250 000 euros avait été annoncée. Bien que modeste – représentant seulement 9 % des dépenses engagées par notre collectivité en la matière -, nous restons dans l'attente du versement de cette subvention, malgré diverses sollicitations de nos services auprès du CIDPR.

Le temps presse, Monsieur le Ministre, les difficultés s'accumulent. Nous avons plus que jamais besoin que l'État honore ses engagements envers les collectivités. Je souhaiterais à cet effet connaître la doctrine gouvernementale sur cette question. Je ne veux pas croire, Monsieur le Ministre, que votre silence est la marque du désintérêt de votre gouvernement pour cet enjeu de taille pour notre pays tout entier. Accompagner dignement ces enfants me semble pourtant être notre devoir au nom de leur droit à être protégé.e.s.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Stéphane Troussel


Seine-Saint-Denis

LE DÉPARTEMENT

Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

Réf : ST/ML/PS

MONSIEUR EDOUARD PHILIPPE
PREMIER MINISTRE
HÔTEL DE MATIGNON
57 RUE DE VARENNE
75700 PARIS

Bobigny, le 14 novembre 2019

Monsieur le Premier Ministre,

Le 28 mars 2018, je vous avais sollicité concernant la prise en charge par les services du Département de la Seine-Saint-Denis des enfants de retour de zone de conflit irako-syrienne. Je me permets de vous solliciter à nouveau au sujet de cet enjeu d'importance dans notre département, du fait de l'information récente de rapatriements en nombre depuis cette zone.

Comme je l'ai dit à plusieurs reprises déjà, beaucoup de ces enfants, qui n'ont aucun lien particulier avec la Seine-Saint-Denis, arrivent sur le sol français via l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle, situé dans notre département. Elles et ils font ainsi l'objet d'une Ordonnance provisoire de placement (OPP) du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Bobigny, compétent au titre de la zone aéroportuaire de Roissy, et par suite d'un placement auprès des services de protection de l'enfance du Département.

Depuis 2016, la Seine-Saint-Denis a pris en charge 68 enfants de retour de zone irako-syrienne. A l'heure actuelle, 50 enfants sont encore accompagnés par nos services de l'aide sociale à l'enfance. Du fait de sa compétence en matière de protection de l'enfance, le Département de la Seine-Saint-Denis assume en effet pleinement ses responsabilités pour permettre aux enfants de se reconstruire et de ne pas subir de nouvelles ruptures dans leur parcours.

Face à cet enjeu, les services du Département mettent leur professionnalisme et leur expertise au service de la protection et de l'épanouissement de ces enfants, qui ne sont pas responsables des actes de leurs parents. A cette fin, les institutions publiques doivent travailler de concert, et nous avons mis en place un protocole relatif à la prise en charge en Seine-Saint-Denis des mineurs de retour de zone de conflits irako-syrienne avec le Préfet, les services de justice, l'Education Nationale et l'Agence régionale de santé.

Néanmoins, nous ne pouvons nous contenter d'améliorer les partenariats concernant l'arrivée et l'accueil de l'enfant. Il y a ici un nouveau paradoxe qui fait que la Seine-Saint-Denis assure seule une mission de solidarité nationale.

Alors que nous venons d'apprendre l'arrivée d'une nouvelle famille d'ici décembre, il est inacceptable que les demandes que j'ai formulées à plusieurs reprises ne soient pas prises en compte.

Chaque année, les charges que représentent cette mission pour le Département se chiffrent à trois millions d'euros. En moyenne, du fait de la complexité de l'accompagnement nécessaire, les dépenses que nous engageons pour accompagner ces enfants sont en effet trois fois plus importantes que pour le reste du public de l'Aide Sociale à l'Enfance. Ceci survient dans un contexte où nos dépenses en matière de protection de l'enfance augmentent continuellement et de manière forte (plus de 300 millions d'euros en 2019), sans nous laisser toujours la possibilité de répondre à l'ensemble des attentes des acteurs et des familles.

Depuis plus d'un an et demi, ainsi, nous tirons la sonnette d'alarme : le retour de ces enfants nécessite à l'évidence des réponses intensives, non seulement au moment de la phase critique des premiers temps de l'arrivée de l'enfant, mais également sur le temps long. Outre le courrier que je vous avais fait parvenir, j'avais également écrit au Ministre de l'Intérieur le 28 novembre 2018, sans obtenir davantage de réponse de sa part.

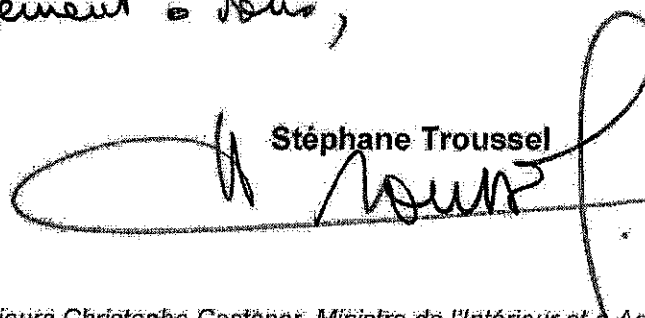
Si le Département est prêt à continuer à s'engager pleinement dans la prise en charge spécifique pour répondre aux besoins de ces enfants, le caractère national de l'enjeu justifie un engagement de l'État à nos côtés, par un partenariat renforcé mais aussi l'octroi de moyens dédiés.

Mes services avaient bien eu des échanges avec le Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIDPR), qui devait consentir à une subvention de 250 000 euros liée au financement de la prise en charge de ces enfants, subvention équivalant à seulement 9 % des dépenses engagées par le Département pour l'année 2018. Aujourd'hui, nous restons dans l'attente de la perception de ladite subvention promise au titre de l'année 2018, et nous n'avons toujours pas de retour de la part du CIDPR !

Le rapatriement imminent de nouveaux enfants depuis la zone de guerre irako-syrienne me conduit une nouvelle fois à insister sur l'urgence de trouver un équilibre financier viable entre la participation de l'État et du Département de la Seine-Saint-Denis. Il s'agit de relever, ensemble, le défi de l'accompagnement au long cours de ces enfants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma très haute considération.

Très respectueusement à vous,


Stéphane Troussel

Copie du courrier adressée à Messieurs Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur et à Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat à la protection de l'enfance.